



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 14 novembre 2025

Étaient présents 19 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHÉRON Émilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GLEYES Lison, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, SELLENET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 7 : ALVES DA SILVA Daniel, BONNEFONT Laurent, CAMPOS Julie, GERBER BENOI Marion, JEROME Marie-Noëlle, MESTRES Carine, THENAULT Sylvain.

Était absente] : VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 9 : ALVES DA SILVA Daniel pouvoir à DELMAS Christian, CAMPOS Julie pouvoir à LEBRUN Guillaume, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THENAULT Sylvain pouvoir à BALONAS Mélanie.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DES DÉMISSIONS

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal de la commune doit être composé de 27 membres.

Elle informe que, par courrier en date du 07 juillet 2025, Madame Audrey ALLAOUI l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Elle rappelle que conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat suivant sur la liste dont faisait partie Mme Audrey ALLAOUI et qui est immédiatement installé en tant que conseiller municipal et au sein des commissions municipales est Pierre SELLENET.

Au titre de son installation dans ses fonctions, il prendra lieu et place dans les instances de la conseillère municipale démissionnaire.

Afin de le guider dans ses attributions, la charte de l'élu local lui sera remise.

Le tableau du conseil municipal sera adressé à monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à l'unanimité du remplacement de Madame Audrey ALLAOUI par Monsieur SELLENET Pierre au sein du conseil municipal.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 28/11/2025
de l'affichage le : 01/12/2025

Lison GLEYES,
Maire,

Mélanie BALONAS
Secrétaire de séance,

